

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	6
• votants	7
• absents	4
• exclus	

De la commune de DROISY

Séance du 12 septembre 2022 à 20 heures 30

Date de convocation :

06 septembre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

06 juillet 2022

Objet

N° 26/2022

Décision modificative n°3
budget primitif 2022

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

FORESTIER Jean-Paul, RACINEUX Régis, CHATANAY Cyril, REY Pierre-Alain, VICTOR Thibault, FORESTIER Nicolas,Excusé(e)(s) : **VICTOR Émilie, BERNARDI Jérémy, LAFFIN Carole, BALDI Olivier.**Pouvoir(s) donné(s) : **LAFFIN Carole à REY Pierre-Alain**

Secrétaire de séance :

M. FORESTIER Nicolas

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité, d'apporter les modifications au budget primitif 2022 comme suit:

Section Investissement-DépensesChapitre 21 *Immobilisations corporelles*article 212: *Agencements et aménagements de terrains* - 156.49 euros**Section Investissement-Dépenses**Chapitre 23 *Immobilisations en cours*article 231: *Immobilisations corporelles en cours* + 156.49 euros

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité, les jours, mois et an que dessus

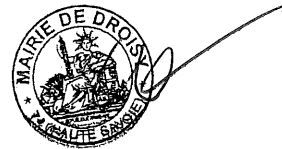
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 13 septembre 2022.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 16/09/22

Et de sa publication le : 19/09/22 .

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le : 13/09/2022

Le maire,

Jean-Paul FORESTIER